Condé

M[illegible]

PRESENTATION DES LETTRES DE PROVISION DV Gouuernement de Guyenne, octroyé par le Roy à monsieur le Prince.



A PARIS,
Par MAMERT PATISSON Imprimeur ordinaire du Roy.
M. D. XCVII.
Auec priuilege.



APRES QVE LECTVRE A ESTÉ FAICTE EN Parlement le lundy 17. Mars 1597. l'audience tenant, des lettres de prouision du Gouuernement de Guyenne, octroyé par le Roy à monsieur le Prince,

LOYS DOLLÉ a dict,

MESSIEVRS, Ceux qui sont honnorez des principaux offices & plus importantes charges de cest Estat, sont desireux de paroistre en ce grãd theatre, à fin que publians la noblesse de leurs maisons, & les seruices qu'ils ont faicts, on puisse congnoistre qu'ils ont bien merité le iugement du Roy, qui a couronné leur vertu. Il n'est pas necessaire à monsieur le Prince d'y venir pour ce sujet: Car son extraction est trop illustre, pour auoir besoin de ceste monstre: & sa vertu, qui est encore en fleur,

ne ſe peut vanter d'auoir produit de ſi beaux fruits. Mais il a deſiré ce iour, pour faire voir à tous la ſinguliere affectiõ que luy porte le Roy, lequel ayant veu que ſa vertu deuãçoit les ſaiſons de la nature, a voulu preuenir ſon âge, en l'honnorant du Gouuernement de Guyenne, qui eſt l'vn des plus beaux & plus grans de ce Royaume, & qui eſt grãdement accreu par le merite de ſon dernier poſſeſſeur. Les poëtes veritablemẽt ont bõne grace, quand ſous le voile des fables ils cachent les plus beaux ſecrets de leurs obſeruations. Ils diſent que les enfans des Dieux ne croiſſent point par les reuolutions de pluſieurs annees, comme les hommes mortels : mais que dés leur naiſſance ils touchẽt le ſommet de leur perfection. Ils ont voulu figurer l'excellence du naturel des Princes (qu'ils nomment les nourriçons des Dieux) qui ſont guidez d'vn Ange ſi puiſſant, qu'en leur enfance il n'y a rien de foible, ny de petit : mais font voir dés leurs premiers ans, qu'ils ſont engendrez Capitaines & deſtinez à commander. Ainſi Hercule deſtruiſoit les monſtres dans le berceau : & ſes tendres mains qui ſe laiſſoient enueloper, eſtoiẽt aſſez fortes pour eſtouffer des ſerpens venimeux. Ainſi le

ſeul Alexandre, encore enfant, manioit & remettoit à plaiſir ce genereux Bucephal, ce cheual indomté, que tous les Eſcuyers de ſon pere n'oſoyent approcher. Ceux que la penible vertu nourrit & façonne ſelon ſes progrez ordinaires, ſont contraints de faire leur apprẽtiſſage auec beaucoup de fatigue, & d'acquerir la ſcience de commander en obeiſſant. L'heur de ce grand Romain, qui diſoit n'auoir eſté à la guerre que ſous ſoy-meſme, eſt vn rare chef-d'œuure de nature. Mais il faut aduoüer que les Princes ont quelque prerogatiue ſur les autres. Les grãdes vertus naiſſent auec eux : & (comme vn ancien diſoit) le ſoleil ne les voit point plus toſt hommes que Roys ou Gouuerneurs. C'eſt pourquoy Pindare parlant des enfans de Pelops, ſeigneur d'vne partie de la Grece, dit que ſa femme luy enfanta λαγέτας ἕξ ſix Guide-peuples: leur attribuant fort proprement ce nom dés le iour de leur natiuité, par ce qu'ils eſtoyent enfans de Roy. S'il eſtoit donc beſoin de toucher les raiſons qui ont meu le Roy de commettre ce Gouuernement à monſieur le Prince, il ſuffiroit de dire qu'en ſa ieuneſſe il a eu aſſez de ſujet de l'hõnorer de ceſte charge, puis qu'il eſt le pre-

mier Prince de sõ sang. C'est en vn seul mot le combler d'honneur & de merite en luy donnant ce tiltre eminent. Car comme disoit le Roy Porus, le nom de Royal comprend tout ce qui est de grãd & d'excellent entre les hommes. Ie n'en diray donc que ce seul mot, & ne me hazarderay point d'entrer en la louange de sa maison, parce que ie n'y puis atteindre que du penser, ny l'honnorer dignement que par mon silence. Ceux qui entroient dans le lieu où l'Empereur Auguste estoit nay, se trouuoient saisis d'vne soudaine horreur s'ils n'y alloient reuerẽment: Ie craindroy le mesme danger, si ie touchoy ceste corde mal à propos. Il n'estoit permis qu'à Lysippus de tailler l'image d'Alexãdre: Cest ouurage est sans cõparaison plus grand & plus difficile, où chacũ n'a pas loy de mettre la main. Ie ne toucheray point aussi son origine maternelle, bien que la noblesse du sang de la Trimoille m'en peut fournir vn riche discours: & que la valeur d'Audebert, d'Imbaut, de Guillaume, de Loys de la Trimoille, & de tãt de valeureux seigneurs qui de pere en fils ont tenu ceste maison depuis quatre cens ans & plus, merite bien cest honneur. Mais pour dire vray, la splendeur

de ceste famille est icy obscurcie par vne plus grande clairté qui se reflechit sur elle. Et tout ainsi que les riuieres qui se deschargent dans la mer ne l'accroissent point, mais au contraire à l'abord elles s'enflent grandemẽt par son reflux: Ainsi madame Charlote Catherine de la Trimoille estant entree en la maison de Bourbon, qui est vne mer de noblesse, elle a communiqué l'honneur de ceste alliance à la sienne, qui n'eust iamais plus grand heur que d'attoucher de si pres vn premier Prince du sang. On dit qu'vne dame Romaine monstroit plusieurs bagues & pierreries de grand prix à Cornelia mere des Gracchus, l'inuitant de luy faire voir son cabinet: sur quoy elle dissimula iusques à ce que ses deux fils reuindrent des exercices: & alors, Voila (dit-elle) mes pierreries: L'esperance de mes enfans m'est vne plus belle parure, que tout ce que vous m'auez monstré. Le subiet que nous traictons, nous inuite assez de dire quelque chose à l'honneur de ceste Princesse, & de la parer des antiques ornemens de sa noblesse: mais elle ne pense point que la gloire de nos predecesseurs soit vrayement nostre, & ne veut rien emprunter: elle mesprise encore toutes les vanitez

qui rauiſſent les yeux & l'eſprit des femmes. Monſieur ſon fils eſt ſon ſeul ornement & ſon plaiſir, il luy tient lieu d'vn grand & riche diamant qu'elle prend peine de polir, & d'embellir d'vne plus rare beauté, à fin de le rendre de plus en plus agreable au Roy, & vtile à ceſte courõne, qui eſt la fin de ſon deſir. Mais en ce ſoin qu'elle prend de luy, quel plaiſir ce luy eſt de voir profiter à l'œil ceſte ieune plante, qui ſe trouuãt en vne terre fertile pouſſe auſſi toſt du fruict que de la fleur? Vous ne voyez rien de puerile en luy que le viſage, ſes paroles ſont deſia viriles, ſa contenance graue, ſon iugement meur: ce qui eſt neantmoins aſſaiſonné d'vne admirable douceur. De ſorte que nous luy pouuons iuſtement attribuer l'eloge qu'vn ancien autheur donnoit au ieune Gordien, lequel il diſoit eſtre beau, aimable, agreable, ſage & aduiſé, & tellement accomply que l'âge ſeul defailloit à ſa iuſte grandeur. On eſcrit que les Ambaſſadeurs du Roy de Perſe eſtãs venus en la Cour de Philippes de Macedoine y trouuerent Alexandre lors ieune, qui les recueillit en l'abſence de ſon pere: & ne les entretint pas des propos de ſon âge, mais leur feit des ſages reſponſes, & leur propoſa

des

des queſtions d'vn iugement ſi ſolide, qu'il les rauit en admiration. Monſieur le Prince rend ordinairement vn pareil teſmoignage de luy : car toutes ſes actions ſont deſia ſi ſerieuſes, que comme on diſoit de l'Empereur Valerian qu'il eſtoit Cenſeur dés ſa ieuneſſe, on peut dire de ceſtuy-cy que dés ſon enfance il eſt Capitaine, & capable de tout ce qu'il plaira au Roy luy commander.

Mais & recognoiſſons maintenant cõbien la prouidence de Dieu l'aſſiſte viſiblement: Ceſte belle monſtre de vertu eſtoit en danger de croupir en terre, ſi elle n'euſt troué de l'appuy pour ſe hauſſer : auſſi ne luy a-il point manqué, & en cela nous iugeons qu'il y a du myſtere en ſa fortune, & que Dieu l'a reſerué pour ſ'en ſeruir. Tout le monde a veu qu'il l'a preſerué de mille perils, qui le menaçoient dés le iour de ſa naiſſãce, qu'il l'a couuert de l'ombre de ſon aile, qu'il l'a conduit par la main au trauers de tant de difficultez, pour le conſigner entre les bras du Roy, comme en vn port bien aſſeuré. Les fables diſent que Hercule eſtoit fils de Iupiter, mais que ce nonobſtant il n'euſt point eſté deïfié, ſ'il n'euſt ſuccé du laict de Iunon (c'eſt la deeſſe des honneurs.)

Nous pouuons dire hardiment qu'encore que ce Prince soit issu de si grād lieu, si n'eust il que bien difficilement surmonté les malignes oppositions de son horoscope, si le benin aspect du Roy ne luy eust esté fauorable, & s'il ne luy eust faict succer ce laict d'honneur, comme il a si liberalemēt, qu'il a voulu mōstrer que sa bien-vueillance estoit toute publique, en ce qu'il declare par les lettres de ce Gouuernement qu'il l'appelle à ceste charge apres luy, cōme ayant vn grand interest à la conseruation de cest Estat. Il y auoit des fontaines en Perse, dont nul ne beuuoit que le Roy & son fils aisné : ainsi sa Majesté tesmoigne que depuis que Dieu l'a appellé à l'administration de l'Estat, il a tousiours gardé ce Gouuernemēt, duquel il estoit pourueu auparauant son aduenement à la Couronne, en intention de le bailler à monsieur le Prince, comme premier Prince de son sang : voulant monstrer que ce seul degré le rend capable de cest honneur, qu'il n'a voulu communiquer à autre qu'à luy. Aimoinus historien François escrit, que quand vn Roy de France embrasse quelcun, c'est vn presage de sa future grandeur : Que deuons-nous donc esperer de ce Prince que

le Roy a si doucement embrassé, si benignement recueilly, qu'il luy a donné tout à la fois les marques de grandeur que les Empereurs Romains attribuoient à celuy qui leur estoit le plus proche? Car pour son premier degré ils le declaroient Prince de la ieunesse, & apres, luy donnoient le tiltre qui s'appelle *Nobilissimatus*, qui conuenoit à luy seul, comme estant eleué de plusieurs degrez de noblesse par dessus les autres Princes. Le Roy faict icy l'vn & l'autre, car il honnore monsieur le Prince du tiltre de premier Prince du sang, qui est proprement ceste supreme noblesse: & au lieu de celuy de Prince de la ieunesse qui estoit imaginaire, il le charge d'vn Gouuernement qui est encore tout reluisant de la gloire de ses vertus.

Si nous considerons toutes les circonstances de ceste gratification, nous y trouuerons vn rapport excellent. Le Duché de Guyenne, selon qu'il est auiourdhuy composé, fut erigé par sainct Loys, tige de la maison de Bourbon. Il comprend vne grande partie de l'Aquitaine, & de ce que lon appelloit *Tractus Aremoricus*; s'estendant des Pyrenees iusques à l'embouchеure de Loire. Ceste coste Xaintõgeoise a esté la premiere

prouince de toutes les Gaules qui s'eſt miſe en l'obeiſſance des François, ſi nous en croyons Zozime graue hiſtorien, qui peut eſtre ſouſtenu de l'authorité de la notice de l'Empire d'Occident, où il ſe lit que lors que les Gaules eſtoient encores Romaines, il y auoit vne garniſon de François en ces marches, leſquels vray-ſemblablement prindrent l'occaſion de ſe rendre maiſtres de ceſte prouince où ils auoient commandement, lors qu'ils y trouuerent les peuples diſpoſez par la faineantiſe des Romains, & les incurſions continuelles des barbares. Tellement qu'il eſt bien ſeant que ce Duché premierement érigé par ſainct Loys, & qui le premier a eſté François, ſoit gouuerné par le premier Prince du ſang, comme par vn priuilege particulier.

L'honneur de ceſte charge eſt donc bien grand, ſoit que lon conſidere la qualité de celuy qui le donne, ſoit l'excellence du preſent, mais il porte auſſi quant & ſoy beaucoup de ſolicitude. Les grands offices ne ſont rien que ceps & liens dorez: plus vn Prince a de pouuoir, moins il eſt à ſoy-meſme. Il faut que monſieur le Prince captiue la liberté de ſa ieuneſſe ſous le joug de ſon

deuoir, à fin de s'acquiter dignement de la charge que le Roy luy donne. Il faut qu'il se consacre entierement à son seruice, & qu'il ne cherche point d'autre plaisir que de meriter ses bonnes graces, en respondant à l'attente qu'il a de luy. Philostrate en la vie d'Apollonius escrit, que les Bracmanes auoient accoustumé de negliger le plus proche du sang de leur Roy, à fin (ce disoient-ils) qu'il apprist à estre souple & modeste, qui est vne chose bien difficile à enseigner aux grands. Sa Majesté a bien sceu choisir vn moyen plus propre pour humilier & s'assujettir le premier Prince de son sang, c'est de l'agrandir & l'eleuer en dignité: Car il l'oblige en ce faisant de n'auoir autre vouloir que le sien, & de n'estre que ce qu'il luy plaist, puis que c'est estre si grand. Ceux qui sont aupres de luy le nourriront en ceste deuotion, & luy apprendront à imiter ce sage Empereur M. Aurele qui escrit de luy, que l'vn des grands biens que Dieu luy eust faict en sa vie, est de l'auoir rendu obeissant à son predecesseur: à fin que par ceste instruction ce ieune Prince s'accoustume à dresser les yeux de son esprit vers l'astre benin, de l'influence duquel il reçoit tant de biens. Et lors que

l'âge luy aura donné plus de iugement il recognoiſtra (que dy-ie?) il le recognoiſt de ceſte heure, que depuis qu'il eſt ſorty du ſein de la nature, il n'a rien eu que la main liberale du Roy n'ait verſé ſur luy, Que tout ce luſtre qui enuironne ſa teſte procede de ce grand ſoleil d'honneur, qui luy communique vn rayon de ſa lumiere. Que ſi l'œil de ſa bien-vueillance eclipſoit ſur luy, il ſe ſentiroit reduit en vne froide obſcurité, où il ne pourroit non plus ſubſiſter qu'vn rameau ſeparé de ſa tige, & priué de ſon aliment naturel. C'eſt la ſeule leçon que Madame ſa mere luy enſeigne: Ce ſont les preceptes de ce ſage Phenix, que le Roy luy a choiſi, qui ne le nourrit pas de moëlle de lyons, mais du laict de Themis: ne le conduit pas aux eſcoles d'Athenes où on apprenoit à diſputer, mais à celles de Perſe où la iuſtice & l'equité ſ'enſeigne aux enfans: & à celles de Sparte, où on apprend ſeulement à bien obeir au ſouuerain magiſtrat: A fin que comme il plaiſt au Roy luy faire ſurpaſſer tous les autres en grandeur & dignité, il les ſurpaſſe auſſi en obeiſſance & fidelité.

Sous l'aſſeurance qu'il donne à la Cour

de viure & mourir en ceste resolution, il la supplie humblement d'ordonner qu'il soit mis sur le reply de ses Lettres, qu'elles ont esté leües, publiees & registrees.

La Cour ordonne que sur le reply des Lettres sera mis, Leües, publiees & registrees, ouy, & ce consentant le Procureur general du Roy. Faict en Parlement le dixseptieme Mars M. D. XCVII.

Signé VOISIN.

